

# MODALITES RELATIVES A LA SANTE DES PRATIQUANTS

---

## POUR LES MINEURS

### REPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTE

- a. Si réponse **non à au moins une question** :

Obligation de fournir un **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI)** émanant du médecin traitant

- b. Si réponse **oui à toutes les questions**

Remplir l'attestation de réponses négatives à faire signer des responsables légaux et à transmettre avec l'inscription.

---

## POUR LES MAJEURS

### Pour les 18 - 30 ans :

**A 18 ans ou pour la prise d'une première licence**, le licencié doit fournir un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou de la discipline concernée.

### **Pour renouveler sa licence :**

#### REPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTE

- a. Si réponse **non à au moins une question** :

Obligation de fournir un **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI)** émanant du médecin traitant datant de moins de 6 mois

- b. Si réponse **oui à toutes les questions**

Remplir l'attestation de réponses négatives et la transmettre avec l'inscription.

### Pour les plus de 30 ans :

Dès l'année de ses 30 ans, le licencié devra fournir un CACI (accompagné si possible d'un ECG\*) pour obtenir sa licence. Le licencié devra présenter un CACI pour obtenir sa licence tous les 5 ans (à 35, 40, 45 ans etc.).

### **Chaque année où le certificat médical ne sera pas nécessaire :**

#### REPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTE

- a. Si réponse **non à au moins une question** :

Obligation de fournir un **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI)** émanant du médecin traitant datant de moins de 6 mois

- b. Si réponse **oui à toutes les questions**

Remplir l'attestation de réponses négatives et la transmettre avec l'inscription.